



La Roquebrussanne

DEPARTEMENT DU VAR

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14
Représentés : 5
Votants : 19
Absent : 0

Date de la convocation : 23.01.2024

Date affichage : 01.02.2024

Délibération du C

N°2024/08

Portant modification des tarifs de l'eau

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le 31/01/2024



ID : 083-218301083-20240129-2024_08-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de La Roquebrussanne s'est réuni, après convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-9 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de son Maire, Monsieur Michel Gros

Présents : Michel GROS, Claudine VIDAL, Pierre VENEL, Jean-Pierre GOUJON, Bryan JACQUIN, Sabah BAUDRAND, Nathalie WETTER, Hugo NIEDERLAENDER, Michel GAGNEPAIN, Sabine FONTANILLE, Bernard BELORGEY, Jean-Mathieu CHIOTTI, Denis CAREL, Lionel BROUQUIER

Procurations :

Chrystelle GAZZANO a donné procuration à Sabah BAUDRAND
Marylène RICCI, a donné procuration à Michel GAGNEPAIN
Ludovic ODRAT a donné procuration à Claudine VIDAL
Stéphanie DEBOUW-SERRAULT a donné procuration à Nathalie WETTER
Magali ATLAN a donné procuration à Sabine FONTANILLE

Absent : 0

Secrétaire de séance : Claudine VIDAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la préservation de la ressource en eau est un enjeu majeur pour les années à venir. Il indique qu'il est de notre devoir de l'économiser, de changer nos pratiques et d'avoir comme objectif commun une sobriété de son usage.

Il serait opportun pour cela, de favoriser la mise en place de tarifications incitative et après étude, une nouvelle tarification a été proposée, sur la commune de La Roquebrussanne. Celle-ci prévoit la mise en place de 3 tranches, réparties selon la consommation.

		2023	Nouveaux tarifs 2024	Unité
Abonnement (€HT/an)	Part fixe délégataire	38,34	40,26	€ HT
	Part fixe collectivité	15,76	30,00	€ HT
Consommation (€HT/m3)	Part délégataire variable	0,59	0,62	€ HT / m ³
	Part collectivité variable	0,36		€ HT / m ³
	T1 (0 à 50 m3)		0,40	€ HT / m ³
	T2 (51 à 120 m3)		0,60	€ HT / m ³
	T3 (>120 m3)		0,80	€ HT / m ³
	Redevances AE Poll.	0,28	0,28	€ HT / m ³
Redevances AE Ress.	0,06	0,06	€ HT / m ³	

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- **D'APPROUVER** pour la part communale, la mise en place d'une tarification par tranche.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document pour mettre en œuvre cette tarification et de transmettre cette délibération à la Communauté d'Agglomération Provence Verte

La ROQUEBRUSSANNE, le 30 janvier 2024.

Le Maire

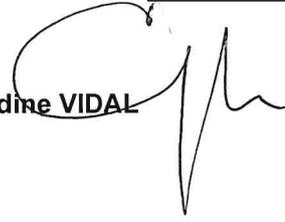


Michel GROS



La secrétaire de s

Claudine VIDAL



Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le

ID : 083-218301083-20240129-2024_08-DE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Publiée le :

Reçu en préfecture le :